



Madame  
Karine Keller-Sutter  
Conseillère fédérale  
Cheffe du Département fédéral de justice et  
police  
Palais fédéral ouest  
3003 Berne

Références

Date

**15 MAI 2019**

**Accord entre la Confédération suisse et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord relatif aux droits des citoyens à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne et de la fin de l'applicabilité de l'accord sur la libre circulation des personnes**

**Réponse à la consultation**

Madame la Conseillère fédérale,

Le Conseil d'Etat du canton du Valais vous remercie de l'avoir associé à la consultation citée en titre.

Le Royaume-Uni est un partenaire important de la Suisse avec lequel il est essentiel de maintenir des relations étroites, stables et prévisibles. La fin de l'applicabilité de l'ALCP entre la Suisse et le Royaume-Uni découlant du retrait de ce dernier de l'Union européenne oblige les deux pays à conclure un accord à même d'empêcher un vide juridique.

Le projet d'accord entre la Confédération suisse et le Royaume Uni de Grande-Bretagne, objet de la consultation, permet de protéger les droits acquis par les ressortissants suisses et britanniques en vertu de l'accord sur la libre circulation des personnes. Il est proche de l'ALCP et constitue en cela une approche pragmatique et appropriée conforme aux objectifs que s'est fixés le Conseil fédéral.

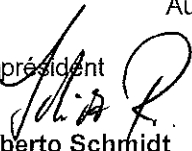


Le projet d'accord envisage l'avenir dans la sérénité et permet de poursuivre une collaboration avec le Royaume-Uni sur des bases claires. En matière de migration, les droits de séjour dans l'ensemble des cas possibles sont définis. Pour les autorités d'exécution cantonales, la plus grande difficulté consistera à distinguer clairement les personnes qui ont immigré en vertu des dispositions de l'accord sur la libre circulation et ceux qui auront immigré après le Brexit. L'accord maintient également les droits en matière d'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger, de sorte que le statu quo sera conservé pour l'acquisition de biens immobiliers, notamment - ce qui est important pour notre canton - pour l'acquisition de logements de vacances par des citoyens du Royaume-Uni.



Le canton du Valais salue le pragmatisme dont ont fait preuve les négociateurs. Il soutient la proposition du Conseil fédéral, à savoir la ratification de l'accord avec le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ainsi que la modification des deux lois fédérales proposées.

Veillez agréer, Madame la Conseillère fédérale, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président  Roberto Schmidt		Le chancelier  Philipp Spörri
--	---	---